Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Délibération n° 2026 –09/04- 27

Octroi d'une subvention communale exceptionnelle au Bagad Bleidi Kamorh

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Bagad Bleidi Kamorh pour son 70ème anniversaire.

A cette occasion, l'association souhaite organiser du 03 au 05 juillet 2026, un évènement festif mettant en valeur leur histoire, des artistes/bénévoles, ainsi que la richesse du patrimoine culturel breton.

Pour mener à bien cet évènement, qui comprendra le spectacle « Hentad » le 03 juillet, des animations musicales ainsi qu'un Fest noz le 04 juillet et un repas retrouvailles le 5 juillet, le bagad sollicite une subvention exceptionnelle de la part de la mairie de Camors.

Ce soutien leur permettrait d'assurer la logistique, l'accueil du public, la communication, ainsi que les interventions artistiques indispensables à la réussite de cet évènement.

Vu l'avis du groupe finances en date du 03 avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle au Bagad Bleidi Kamorh pour l'organisation de son 70ème anniversaire à hauteur de 3 000 euros.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 09 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE de CAMORS (56 Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »